



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2026-09-12

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Date convocation :
8 septembre 2026

Nombre de membres
en exercice
23

Présents
21
Votants
23

L'an deux mille vingt-six et le jeudi dix-sept septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Christophe BOUYALA, Hervé BRAHIC, Morgan CONTE, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Vincent LOPEZ, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEGHINI, Annie MERIC, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Clément PHILIP, Emmanuelle NITOT, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Alain CLEMENT à Luc VEYRAT, Framboise RONGIER à Christophe BOUYALA

Secrétaire de séance : Rino BENELLI

Objet : TARIFS REGIE DES EAUX

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 15 septembre 2026 ;

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs des travaux et interventions réalisés par le service des eaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2027 ci-dessous :

Création d'un branchement au réseau d'eau potable pour 1 compteur d'une longueur inférieure ou égale à 5 m	Forfait	1887 € HT	2000 € HT
Branchement au réseau d'eau potable d'une longueur inférieure ou égale à 5 m + coffret béton haute résistance (12,5T) pour 1 compteur	Forfait	2058 € HT	2300€ HT
Création d'un branchement au réseau d'eau potable longueur inférieure ou égale à 5 m + coffret compteur mural pour 1 compteur	Forfait	2138 € HT	2150 € HT
Création d'un branchement au réseau d'eau potable pour une longueur inférieure ou égale à 5 m, sur un terrain déjà alimenté par un branchement mais traversant le terrain d'un tiers et permettant sa suppression.	Forfait	1180 € HT	1200 € HT
Création d'un branchement au réseau d'eau potable longueur inférieure ou égale à 5m + grand coffret compozit + nourrice 2 départs + 1 compteur supplémentaire	Forfait	2294 € HT	2400 € HT
Plus-value lors de la création d'1 branchement pour ajout d'un départ supplémentaire de nourrice et nombre de compteur équivalent	Forfait	170 € HT	190 € HT
Création d'1 branchement au réseau d'eau potable pour 1 longueur inférieure ou égale à 5 m + Implantation d'un hydrant et pièces de plomberie nécessaires	Forfait	3537 € HT	3550 € HT
Création branchement D60mm AEP pour compteur général (longueur de 5m)	Forfait	3500 € HT	3500 € HT
Plus-value pour le mètre linéaire supplémentaire de tranchée au-delà de 5 mètres	ML	122 € HT	135 € HT

Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20260917-2026-09-12-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Sortie d'un compteur sur domaine public -Terrassement + Pose d'un coffret + déplacement compteur	Forfait	1285 € HT	1500 € HT
Modification manuelle d'un branchement 2 compteurs - Pose d'un grand coffret + nourrice 2 départs + 1 compteur	Forfait	425 € HT	470 € HT
Modification à l'aide d'engins mécanique d'un branchement 2 compteurs - Pose d'un grand coffret + nourrice 2 départs + 1 compteur supplémentaire	Forfait	750 € HT	835 € HT
Modification à l'aide d'engins mécanique d'un branchement pour 3 compteurs - Pose d'un grand coffret + nourrice 3 départs + 2 compteurs supplémentaires	Forfait	1040 € HT	1155 € HT
Modification à l'aide d'engins mécanique d'un branchement pour 4 compteurs - Pose d'un grand coffret compozit + nourrice 4 départs + 3 compteurs supplémentaires	Forfait	1100 € HT	1220 € HT
Création d'un branchement au réseau de collecte des eaux usées d'une longueur inférieure ou égale à 5 m	Forfait	1835 € HT	1900 € HT
Création d'un branchement au réseau de collecte des eaux usées d'une longueur inférieure ou égale à 5 m pour le raccordement de 2 boîtes siphoides	Forfait	3036 € HT	3050 € HT
Création d'un branchement collectif au réseau de collecte EU inférieur à 5m	Forfait	2350 € HT	2350 € HT
Modification simple d'1 branchement au réseau de collecte des eaux usées entre l'habitation et la boîte siphôide sur domaine public	Forfait	745 € HT	850 € HT
Modification d'un branchement au réseau de collecte des eaux usées pour la connexion d'une seconde boîte siphôide	Forfait	750 € HT	850 € HT
Plus-value pour le mètre linéaire supplémentaire de tranchée au-delà de 5 mètres	ML	122 € HT	135 € HT
Plus-value pour la réfection d'une trachée en Pavé	ML	90 € HT	100 € HT
Plus-value pour la réfection d'une tranchée en béton désactivé	ML	352 € HT	400 € HT
Plus-value pour la réfection d'une tranchée en béton	ML	62 € HT	70 € HT
Intervention technique chez un abonné	Heure	90 € HT	100 € HT
Intervention chez un abonné pour traçage de réseau d'eau privatif	Unité	/	150 € HT
Intervention d'une demie journée chez un abonné pour recherche de fuite par inspection vidéo endoscopique et autres appareils spécialisés	Unité	/	300 € HT
Etalonnage de compteur d'eau	Unité	99 € HT	110 € HT
Frais de dossier pour l'ouverture d'un nouveau contrat d'abonnement au service des eaux	Unité	25 € HT	25 € HT
Frais de dossier pour la fermeture ou réouverture d'un branchement consécutive à non-paiement	Unité	65 € HT	65 € HT
Pénalité pour intervention abusif technicien de la régie des eaux	Unité	65 € HT	65 € HT
Pénalité pour intervention sur réseau eau ou assainissement suite à négligence, imprudence ou malveillance d'un usager	Unité	250 € HT	250 € HT
Pénalité pour vol d'eau sur le réseau eau potable	Unité	3 000 € HT	3 000 € HT
Pénalité pour connexion sur le réseau assainissement des rejets des eaux pluviales d'une habitation	Unité	200 € HT	200 € HT
Accusé de réception en préfecture 030-213002959-20260917-2026-09-12-DE Date de télétransmission : 21/09/2026 Date de réception préfecture : 21/09/2026			

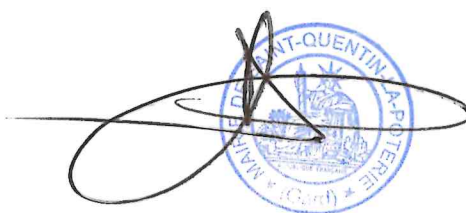
Forfait "assainissement" pour personnes non raccordées au réseau d'Eau Potable (montant à l'année)	Unité	300 € TTC (250 € HT)	280 € HT
Remplacement d'un réducteur de pression situé sur l'installation après compteur suite au renouvellement du compteur d'eau	Unité	50 € HT	60 € HT

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Rino BENELLI



Le Maire,
Yvon BONZI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publiée le :

21 SEP. 2026

Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20260917-2026-09-12-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026